

## Allongement du délai de l'IVG : devant l'opposition LR, le texte retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée

**Author** : Rédaction Riposte Catholique

**Categories** : [avortement](#), [Brèves](#), [En Une](#)

**Date** : 20 février 2021

Socialistes – enfin ce qu'il en reste – et majorité LREM voulaient étendre encore plus les possibilités du meurtre légal en allongeant le délai de l'IVG de 12 à 14 semaines de grossesse. Ils en seront pour leurs frais. Après le non franc et massif du Sénat le 20 janvier dernier, le groupe socialiste voulait remettre le texte à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, mais il a dû être retiré de l'ordre du jour ce 16 février.

Les élus LR, galvanisés par le vote du Sénat contre le texte, ont déposé en quelques heures 423 amendements, soit 18 à 20h de débat. De quoi rendre impossible l'examen du texte dans les 11h30 de débats dont dispose le groupe socialiste à l'Assemblée.

Valérie Rabault, chef du groupe socialiste, a affirmé que retirer le texte était un « *crève-coeur et surtout du temps perdu pour faire avancer les droits des femmes* ». Cécile Muschotti, députée LREM a elle aussi surjoué l'émotion : « une fois de plus le droit des femmes est sacrifié, une fois de plus la politique politicienne et les guerres intestines prennent le pas sur les nécessaires avancées sociétales ».

Néanmoins la machine de mort n'est que grippée – c'est de saison. Aurore Bergé, ex-juppéiste et actuellement à LREM dont elle est présidente déléguée a affirmé qu'elle inscrira ce texte dans la niche du groupe de la majorité – celle-ci bénéficie de 943 heures de débat par an. Néanmoins il s'agit d'un répit pour les enfants à naître qui pouvaient tomber sous le coup de l'allongement du délai de grossesse autorisé.